

G.F./30/08/93
REPUBLICAINE DU CONGO
Unité-Travail-Progress

=====

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

=====

DIRECTION GENERAL^E DE LA FONCTION
PUBLIQUE

=====

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

=====

14

DU 6 DECEMBRE 1993

DECRET N°93-599 /MFPRA/DGFP/DGCA/PORTANT
Inscription au tableau d'avancement au
titre de l'année 1988 de certains Fonc-
tionnaires des cadres de la catégorie A,
hiérarchie I des services Techniques
(Travaux Publics) en tête: MABIALA
(Gilbert).

14

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ISAS :

D.G.B.

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant
refonte du statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n°60/90 du 3 Mars 1960 fixant le
statut commun des cadres de la catégorie A I des services
Techniques ;
(/u le décret n°62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le
régime des rémunérations des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°65/170/FP/BE du 25 Juin 1965 règle-
mentant l'avancement des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°74/470/FP du 31 Décembre 1974 abro-
geant et remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP
du 5 Juillet 1962, fixant les échelonnements indiciaires
des Fonctionnaires ;
(/u le décret n°85/260 du 5 Mars 1985 déterminant
le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations,
avancements et révisions des situations administratives
des Agents de l'Etat ;
(/u le décret n°90/726 du 14 Novembre 1990 portant
déblocage des effets financiers, des avancements et des
révisions des situations administratives ;
(/u le décret n°93/315 du 23 Juin 1993, portant no-
mination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/318 du 24 Juin 1993, portant no-
mination des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n°93/342 du 19 Juillet 1993, portant
organisation des intérim des Ministres ;
(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le
règlement sur la solde des Fonctionnaires ;
(/u le Procès Verbal de la Commission Ad ministrative
Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville, le
13 Août 1993 ;
(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

D.G.C.F.

D E C R E T E :

Article 1er : Sont inscrits au tableau d'avancement au titre de l'année 1988, les fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Travaux Publics) dont les noms suivent :

A - Ingénieurs .

✓ Pour le 2^e Echelon à 2 ans :

- MABIALA (Gilbert).....GTA

✓ Pour le 3^e Echelon à 2 ans :

- MONPELET (Roger).....MME

B - Ingénieur en Chef .

Pour le 1^{er} Echelon à 2 ans :

✓ - EWOLO (Oscar .).....DGTP

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera/-

Brazzaville, le 6 Décembre 1993

Par le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Jean Prosper KOYO


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO

AMPLIATIONS :

- JORC.....1
- DGFP/DGCA.....3
- BST/DGCA.....1
- ~~CRF~~.....2
- 6 DGB/BS.....2
- DGCF.....2
- SGG/BC.....3
- MTPCU.....2
- DGCUH.....2
- GTA.....2
- MME.....2
- DGTP.....2
- Intéressés.....3
- DOSSIERS.....9/36